

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL**

N° DE\_2021\_10\_001

**Membres en exercice : 17**

**Présents : 14**

**Votants : 16**

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-neuf octobre, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne, dûment convoqué s'est réuni Maison de la Truffe CUZANCE sous la Présidence de Monsieur Jean Luc LABORIE, Président du SMECMVD.

**PRESENTS :**

Monsieur Jean DELVERT, Monsieur Jean Vincent FEIX, Monsieur Jacques BOULONNE, Monsieur Guy FLOIRAC, Monsieur Jean Luc LABORIE, Monsieur Arnaud RICOU, Monsieur Christophe GUINOT, Madame Annie CAVIER, Monsieur Michel BELIE, Monsieur Guy MISPOULET, Madame Gaeligue JOS, Monsieur Philippe CASTANET, Monsieur Guy GIMEL, Monsieur Alain LALBIAT

**Représentés :**

**Monsieur Didier DELBREIL par Monsieur Jean Luc LABORIE, Monsieur Christian DAURAT par Monsieur Guy FLOIRAC**

**Excusées :**

Gabrielle COLLIGNON

**Secrétaire de séance :** Monsieur Arnaud RICOU

**Date de la convocation :** 22 octobre 2021

---

**Objet : Dématérialisation des marchés publics**

Les règles encadrant les marchés publics supérieurs à 40 000 Euros H.T. prévoient en particulier que :



- l'acheteur a obligation de publier l'avis de publicité et les documents de la consultation sur son profil d'acheteur ;
- l'acheteur doit accepter de recevoir les candidatures et les offres qui lui sont transmises par voie électronique (sur le profil acheteur, vu les contraintes) pour les achats de fournitures, de services et de travaux.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot (CDG 46) a ouvert un service intitulé « Internet / Dématérialisation » qui permet en particulier aux collectivités de respecter leurs obligations concernant la dématérialisation des marchés publics.

Ce service fournit les outils (un profil acheteur) et l'assistance / maintenance associés.

Il est proposé que la dématérialisation des marchés publics soit mise en œuvre à partir du 1er Novembre 2021.

Le S.M.E.C.M.V.D. ayant déjà signé la convention « Internet et Dématérialisation » avec le Centre de Gestion du Lot, les modalités de cette procédure doivent être formalisées par la signature de l'annexe à la convention Internet modifiée par l'adhésion au service « Dématérialisation des marchés publics » du CDG 46.

Il est proposé au Conseil Syndical :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'annexe à la convention Internet modifiée par l'adhésion au service « Dématérialisation des marchés publics »
- d'autoriser Monsieur le Président en cas de besoin à demander la modification de cette annexe, et à la signer, pour y ajouter / enlever tout service afin de correspondre au meilleur fonctionnement du S.M.E.C.M.V.D.
- d'autoriser le paiement au CDG 46 des sommes dues.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Syndical :

- autorise et mandate Monsieur le Président pour signer tous documents et effectuer toutes démarches nécessaires à la dématérialisation des marchés publics comme indiqué ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

Le Président,  
Jean Luc LABORIE

Rendu exécutoire le :

Transmis en Sous-Préfecture le :

Publiée le :

Département du Lot - Arrondissement : GOURDON - Canton de Martel



# Annexe 1 : Prestations souscrites par la collectivité dans le cadre de la convention de Service Internet du CDG46

Cette annexe recense les prestations choisies par la collectivité :

... S.M.E.C.M.V.D. ...

Pour rappel, date d'effet de la convention : ... 1<sup>er</sup> juin 2021 ...

Etat récapitulatif	
<b>&gt; Module Internet :</b>	
<input checked="" type="checkbox"/>	Forfait annuel site Internet CMS complet – EPCI de moins de 8 agents (1.1.1)
	Mise en place nouvelle version d'un site CMS complet - EPCI de moins de 8 agents (1.1.2)
<input checked="" type="checkbox"/>	Option : Mise en place nouvelle version d'un site CMS complet avec forfait annuel (1.1.3) EPCI de 10 à 29 agents
	Mise en place d'un mini-site (1.2.1)
	Forfait annuel mini-site CMS (1.2.2)
	Mise en place de l'outil e-administration (1.3.1)
	Maintenance et assistance outil e-administration (1.3.2)
	Nom de domaine supplémentaire : ... noms de domaine (1.5.1)
	Sous-domaine supplémentaire : 1 sous-domaine (1.5.2)
	Adresse e-mail supplémentaire : ... adresses (1.6.1)
	Alias supplémentaire : ... tranche de 10 alias (1.6.2)
	Adresse e-mail collaborative : ... e-mails (1.6.3)
<b>&gt; Module dématérialisation :</b>	
	Dématérialisation administrative - Abonnement annuel – Syndicats (2.1 / 2.2)
	Dématérialisation administrative – Mise en place (2.3)
	Certificat électronique RGS** et assistance à son installation / utilisation (2.4)
<input checked="" type="checkbox"/>	Dématérialisation des marchés publics - Abonnement annuel – EPCI de moins de 8 agents (2.5) <i>(Récapitulatif du nombre de marchés par type, et prestations complémentaires, joint en fin d'année)</i>

Le coût des prestations est fixé dans le « LIVRET DES PRESTATIONS DE LA CONVENTION INTERNET ET DEMATERIALIZATION ».

Validé le 02 Nov 2021, à ... MARTEL ...

Signature et cachet de la collectivité



Le Président  
**Jean Luc LABORIE**

